

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE JEUDI 18 MAI 2017  
A 19 heures**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à 19 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de dix-neuf sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2017**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 19 – votants : 27**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële- M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny -Mme ROUSSEAUX Catherine -M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique- M. LAFORET Louis Marie – M BASTIER Dominique - M. FELIS Nicolas –M. TEILLET Daniel –Mme DEPIS Séverine– M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel – M. QUEILLE Michel – Mme SIMON Paulette

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

**Votes par procuration :**

Monsieur MARTIN Jean Bernard donne procuration à Monsieur Franck PONS  
Monsieur DE SOUSA David donne procuration à Madame Martine HIVERT  
Monsieur MARTIN Patrice donne procuration à Madame RONDREUX Monique  
Madame BOISGIBAUT Viviane donne procuration à Madame ROUSSEAUX Catherine  
Madame DAVID Emilie donne procuration à Monsieur LEGER Bernard  
Madame GUILLON COTTARD Céline donne procuration à Monsieur Johnny VILAIN  
Madame REBIERE Corine donne procuration à Madame BOISSEL Claudine  
Madame LAGORCE Joëlle donne procuration à M. BENOIST Daniel

**Absents excusés :** M. FABRY Laurent – Mme DESCHAMPS Nathalie

**Mme ROUSSEAUX Catherine est nommée secrétaire de séance**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Séance Du 7 avril 2017**

Les modifications du groupe de l'opposition sont acceptées :

- Annulation du paragraphe sur la mise entre guillemets de l'intervention du conseil départemental
- Fin de la page 3 à la suite de « Par rapport à ces remarques le groupe de l'opposition votera contre » rajouter « notamment pour le budget principal »,

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote ;**

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

**Pour information :**

**Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :**

- Arrêté portant modification de la régie d'avances pour l'école de danse municipale  
Au lieu de 500 € la régie est portée à 1000 € pour faciliter les tâches au niveau du gala de danse notamment pour les achats de tissu etc..
  
- Arrêté fixant le tarif de location des bureaux de la mairie annexe  
Plusieurs associations désirent louer les bureaux de la mairie annexe, les prix fixés sont de 15 € la demi-journée et 30 € la journée complète

<b>I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI</b>
--

**1.1 – Admissions en non valeur :**

Martine HIVERT informe l'assemblée que le Trésorier a transmis un état des créances irrécouvrables portant sur les années 2003 à 2013 pour un montant total de 9.155,48€. Il s'agit de sommes dues sur les régies de recettes de la restauration scolaire, des centres de loisirs et de l'école de danse.

Les crédits ont été inscrits au BP 2017.

Daniel BENOIST demande pourquoi les sommes remontent jusqu'à 2003, pourquoi le percepteur n'a pas transmis plus tôt les informations ?

Madame le Maire explique que les relances sont faites régulièrement, mais les poursuites prennent beaucoup de temps avec les changements d'adresses notamment.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 27

<b>II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES</b>
---

**2.1 – Modification des délégations de l'article L.2122.22 :**

Le Conseil municipal, par délibération du 15 avril 2014 a délégué un certain nombre d'attributions à Madame le Maire.

Le point n° 4 est le suivant : « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la somme est inférieure à 15.000 € maximum.* »

Il apparaît nécessaire de modifier le montant plafond afin de le porter à 25.000 € afin qu'il concorde avec le seuil de publicité obligatoire. En effet, conformément à la réglementation en

vigueur sur les marchés publics, les commandes inférieures à 25.000 € peuvent être passées sur présentation de devis de 3 fournisseurs différents. Au-dessus, une publicité adaptée doit être mise en place.

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'augmenter le montant de la délégation qui lui est attribuée au niveau des marchés publics et de le porter de 15.000 € à 25.000 € comme le prévoit la loi en matière de marchés publics. Ce montant avait été baissé en 2014.

Daniel Benoist demande s'il y a une obligation à ce que les montants soient concordants

Mme le Maire répond par la négative mais cela facilite les choses

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 7  
Abstention : 0  
Pour : 20

### III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

#### **3.1 – Travaux d'aménagement des abords de l'annexe mairie :**

Franck PONS présente le dossier :

Une consultation a été lancée sur le site internet de la mairie. Le montant estimatif des travaux est de 50.000 € HT.

La prestation doit comprendre l'aménagement suivant :

- Terrassement : prévoir les surfaces à paysager (y compris fourniture de terre végétale, décaisse des surfaces plantées), enlèvement du mobilier urbain et des arbres existants. Démolition des bordures existantes
- Réseaux : Prévoir les gaines télécom, EP
- Voirie et sols : les matériaux utilisés doivent être en harmonie avec la liaison douce existante reliant la mairie au centre culturel la Fabrique : béton désactivé et un rappel harmonieux avec l'ardoise doit être proposé.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 avril 2017.

Une seule offre a été reçue de la société JEAN CHRISTIAN ; la commission Services Techniques-Urbanisme s'est réunie le 11 mai 2017 pour étudier celle-ci.

Franck PONS demande au conseil municipal de se prononcer.

Michel QUEILLE explique que le groupe de l'opposition n'est pas opposé à la continuité du projet d'embellissement de la ville mais souhaite réitérer la remarque faite en commission à savoir qu'il est ennuyeux qu'une seule entreprise réponde à la consultation, pour un marché de 50.000 €, surtout que la fois précédente pour le parvis c'était la même chose. Se pose la question de qui a fait l'estimation ?

Madame le Maire explique que pour l'estimation c'est très facile c'est un prix au m<sup>2</sup>. Par ailleurs, comme elle a signalé en commission, l'architecte chargé des travaux du parvis a beaucoup travaillé avec Sébastien Portal sur l'estimation, ce qui ne sera pas toujours le cas

et trouve dommage également que les entreprises ne répondent pas mais comment faire pour qu'elles répondent ?

Johnny VILAIN précise que la société Colas s'est renseignée afin de faire une offre mais étant donné que ce n'était pas du goudron mais surtout du béton lavé, ils n'ont pas donné suite.

Mme le Maire demande à M. QUEILLE ce qu'il sous-entend par ses questions.

Michel QUEILLE répond qu'en terme de concurrence c'est embêtant de n'avoir qu'un prix.

Mme le Maire explique que la publicité a été faite sur le site, affichée conformément à la réglementation.

Michel QUEILLE trouve curieux d'avoir une estimation à 50.000 € et une offre à 49 950 €

Mme le Maire dit à M QUEILLE qu'il insinue que l'architecte qui a apporté son aide pour le parvis a mal fait son travail.

Michel QUEILLE rétorque qu'il ne sait pas si l'architecte a apporté son aide car en commission il a été dit que c'étaient les entreprises qui avaient donné les prix mais finalement n'avaient pas répondu

Mme Maire rappelle que l'architecte a apporté son aide pour l'estimation par ailleurs Sébastien Portal qui connaît très bien son métier nous a beaucoup aidé sur ce dossier c'est aussi comme cela que l'on fait un budget.

Michel QUEILLE trouve dommage que les entreprises ne répondent pas.

Mme le Maire demande comment faire alors pour que les entreprises répondent ? La société Colas ne fait pas les pavés lavés, il sous-traite ce type de travaux. On est parti sur quelque chose de très spécifique.

Le Conseil municipal accepte l'offre qui s'élève à 59.938,80 € TTC soit 49.949 € HT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 20

### **3.2 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Fabrique :**

Franck PONS présente le dossier :

Une consultation a été lancée auprès de trois maîtres d'œuvres pour l'aménagement du quartier la Fabrique dans la continuité de ce qui a déjà été fait.

Trois zones sont concernées par ce projet :

- Aménagement de l'extérieur de la mission locale
- Parkings à aménager à la place des anciens garages
- Aménagement du reste de la place du Gal de Gaulle avec square et des voiries jouxtant la place.

Le coût estimatif des travaux au total s'élève à 280.000 €.

La commission Services Techniques-Urbanisme s'est réunie le 11 mai 2017 pour étudier les offres reçues suivantes :

Société ESPACES SARL – 24000 PERIGUEUX – Pourcentage de rémunération de 7,11%

Société C.PAYSAGES – 24110 LEGUILLAC - Pourcentage de rémunération de 5 %  
Société TEC INFRA – 24110 ST ASTIER - Pourcentage de rémunération de 5,28%  
Le conseil municipal doit choisir le maître d'œuvre pour cette opération. La commission a donné un avis favorable pour l'offre de la société C.Paysages (Tec Infra est co-traitant)

Daniel BENOIST fait remonter l'inquiétude de la personne propriétaire de la parcelle jouxtant les garages à savoir qu'une fois démolis, il n'y aura plus de séparation entre sa propriété et le domaine public

Johnny VILAIN explique qu'il a rencontré la personne pour la rassurer, il faudra bien sûr prévoir une clôture à l'endroit et démolir ce mur qui est dans un état vétuste convient à la personne notamment pour des raisons esthétiques.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 27

### **3.3 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du complexe sportif de Gimel**

Franck PONS présente le dossier :

Trois architectes ont été contactés pour l'aménagement du complexe sportif de Gimel sur un coût estimatif de travaux de 150.0000 €.

Deux architectes ont répondu :

- AUPY Stéphane : Pourcentage de rémunération de 8,5%
- SEGURA Paul : Pourcentage de rémunération de 11 %

Le conseil municipal doit choisir le maître d'œuvre pour cette opération.  
La commission a retenu M. AUPY Stéphane.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 27

## IV – QUESTIONS DIVERSES

Questions à la demande du groupe de l'opposition :

- 1- « Conformément à l'article L 2121.13 du CGCT : Nous réitérons, suite au dernier conseil municipal, notre demande d'obtenir par écrit pour le budget 2017, le détail du compte fêtes et cérémonies. »

Martine HIVERT donne oralement les chiffres correspondants, ceux-ci seront fournis en détail dans le prochain procès-verbal et précise que ce sont des montants prévisionnels :

- Au niveau des sports : 850 €
- Bibliothèque, animations : 4.000 €

- l'école de musique : 300 €
- Ecole de danse : 1.260 €
- Service communication : 2 650 € (dont des dictionnaires)
- Service administration : 200 €
- action culturelle : 70.000 €
  
- Divers : 51 468 € dont :
  - 2 600 € pour les vœux
  - 1 500 € arbre de Noël
  - 2 000 € pour octobre rose
  - 3 000 € pour les sapins de Noël
  - 1 700 € forum des associations et nouveaux arrivants
  - 6 000 € fête des lumières
  - 1 000 € défi sports
  - 600 € les matinales de quartiers
  - 10.000 € le feu d'artifice
  - 15 206 € les illuminations de Noël
  - 1.500 € cérémonies et gerbes
  - 900 € marchés primés
  - 600 € sono marché
  - Journée du patrimoine : 500 €
  - Fleurs chrysanthèmes : 50 €
  - Inauguration du dojo : 300 €

2- « Quand pensez vous, pouvoir nous communiquer » :

- Le compte rendu d'activité 2016 du camping :

Mme le Maire explique que le contrat de délégation de service public prévoit que celui-ci doit être fourni dans l'année qui suit l'exercice. La société va le transmettre probablement au mois de juin quand leur bilan sera arrêté. Mais il n'y a pas de date d'arrêtée.

Daniel BENOIST demande s'ils n'ont pas de date limite

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas de date limite dans la délégation de service public car les entreprises finissent leur bilan fin avril d'autres en juin

- Le bilan social : Catherine ROUSSEAU explique que le dernier bilan social porte sur l'année 2015, il a été transmis au centre de gestion en octobre 2016, sa communication est prévue au prochain comité technique fin juin

3- Daniel BENOIST demande la possibilité de soumettre une autre question, Madame le Maire accepte

Daniel BENOIST « Il semblerait que l'idée de rejoindre le Grand Périgueux revient à l'ordre du jour. Qu'en est-il réellement »

Mme le Maire répond que le cabinet KLOPFER a demandé de réétudier les AC ce qui a été accepté. Parallèlement un rendez-vous a été pris auprès de la préfecture pour savoir s'il était possible de rejoindre le Grand Périgueux et dans quelles conditions ; la 2<sup>e</sup> étape sera de rencontrer le Grand Périgueux afin de savoir s'ils sont intéressés par notre candidature et la 3<sup>e</sup> étape sera de le faire étudier par le cabinet Klopfer afin de savoir combien cela coûterait à la CCIVS et à la collectivité. Si le résultat démontrait que cela ait un coût pour la CCIVS ou pour la collectivité il est évident que nous ne partions pas au Grand Périgueux.

Daniel BENOIST demande s'il est envisagé d'en débattre

Mme le Maire acquiesce mais précise qu'il faut attendre la réponse de la Préfecture

Daniel BENOIST demande la date du rendez-vous

Mme le Maire répond qu'il est prévu fin mai et qu'ils seront naturellement tenus informés

Mme le Maire souhaite organiser une réunion du Conseil Municipal avant la fêlitrée si possible avant l'été.

Daniel BENOIST demande à connaître la date assez tôt.

Mme le Maire répond qu'il faudra caler cette réunion en fonction du comité technique sachant que la dernière semaine de juin cela risque d'être compliqué mais ils seront tenus informés de la date dès que possible

La séance est terminée à 19h40.